

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 125/04

AMR 37/002/2004

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

HONDURAS

Six militants de la coopérative agricole *Mártires de Guaymas* :

José Neptaly López (h)

Osmán Alexander Blanco Duarte (h)

Wilton René Blanco Duarte (h)

Antonio Baquedano Ramos (h)

José Medardo Reyes Mendoza (h)

dont un tué :

Cesar Virgilio Pinot (h)

Londres, le 24 mars 2004

Six membres d'une coopérative agricole ont été attaqués, le 13 mars, par des hommes armés œuvrant, semble-t-il, pour le compte d'une entreprise agricole. L'un d'eux a été tué et les cinq autres sont actuellement en prison, mais on ignore s'ils ont été inculpés. Amnesty International est vivement préoccupée par leur sécurité, qui est d'autant plus menacée qu'ils ont été témoins de la mort de leur collègue.

Ces hommes, qui appartiennent à la coopérative *Mártires de Guaymas*, ont été attaqués dans les plantations de palmiers africains de Toloa Empalme, dans le département d'Atlántida (nord du Honduras). Leurs assaillants, armés de pistolets-mitrailleurs AK-47 (illégaux au Honduras), seraient des agents de sécurité privés employés par la société Agro Oriental. Cesar Virgilio Pinot a été mortellement touché et José Neptaly López blessé. Les cinq membres de la coopérative sont actuellement détenus dans la prison *Centro Penal* à Tela, également située dans le département d'Atlántida.

Agro Oriental est une filiale de la Tela Rail Road Company, une entreprise transnationale qui produit de l'huile de palme et dépend à son tour de la multinationale Chiquita Brands International, la société mère. Les autorités honduriennes auraient retenu la version des vigiles, qui affirment avoir tué Cesar Virgilio Pinot en état de légitime défense, et n'ont pas mené d'enquête en bonne et due forme sur cet homicide. En outre, elles n'ont pas révélé où se trouvait le corps de la victime.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les communautés de la municipalité de Tela ont créé la *Sociedad de Palmeros Independientes* (Association de producteurs indépendants de palmiers), afin de pouvoir travailler la terre de façon indépendante. Ce regroupement s'est traduit par une diminution des profits de Chiquita et, selon les informations recueillies, les services de sécurité de cette société persécutent les responsables communautaires. Les forces de police locales seraient de connivence avec ces vigiles, qui peuvent de fait agir en toute impunité.

Amnesty International s'est déjà dite préoccupée par les activités menées par les entreprises privées de surveillance au Honduras. En 2001, Carlos Roberto Flores, un dirigeant communautaire, a été abattu par des agents de sécurité près d'un barrage hydroélectrique en construction sur la rivière Babilonia, dans la municipalité de Gualaco (département d'Olancho). Les responsables présumés de cet homicide n'ont jamais été traduits en justice.

En octobre 2002, le *Congreso Nacional* (Congrès national) a approuvé un projet de loi qui lui avait été soumis en 1997 et qui visait à réglementer la détention d'armes à feu. Certaines armes, comme le pistolet-mitrailleur AK-47, ne peuvent être détenues à titre privé, y compris par des agents de sécurité privés.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– appelez les autorités honduriennes à libérer sans délai José Neptaly López, Osmán Alexander Blanco Duarte, Wilton René Blanco Duarte, Antonio Baquedano Ramos et José Medardo Reyes Mendoza, à moins qu'ils ne soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ;

– demandez-leur d'ouvrir dans les plus brefs délais une enquête approfondie et impartiale sur la mort de Cesar Virgilio Pinot, de rendre les résultats de ces investigations publics et de déférer à la justice les responsables présumés ;

– appelez les autorités à enquêter sur les informations selon lesquelles des agents de sociétés de surveillance privées se sont livrés à des actes de harcèlement et d'intimidation sur certaines communautés du département d'Atlántida ;

– exhortez-les à veiller au respect des restrictions concernant la détention d'armes à feu à titre privé, notamment par des agents de sécurité.

APPELS À :

Ministre de la Sécurité :

Dr. Oscar Alvarez
Ministerio de Seguridad Pública
Ministerio de Seguridad Pública
Edificio Poujol, 4o piso
Col. Palmira (Blvd. Morazán)
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Ministro de Seguridad, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 220 4352

Formule d'appel : *Señor Ministro, / Monsieur le Ministre,*

Procureur général :

Sr. Ramón Ovidio Navarro Duarte
Fiscal General de la República
Fiscalía General de la República
Colonia Loma del Guijaro, Tegucigalpa
Honduras

Télégrammes : Fiscal General de la República, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 5666

Formule d'appel : *Señor Fiscal General, / Monsieur le Procureur général,*

Président de la République :

Lic. Ricardo Maduro
Presidente de la República de Honduras
Casa Presidencial
Boulevard Juan Pablo Segundo
Palacio José Cecilio del Valle
Tegucigalpa, Honduras

Télégrammes : Presidente de Honduras, Tegucigalpa, Honduras

Fax : +504 221 4552

Formule d'appel : *Señor Presidente, / Monsieur le Président de la République,*

COPIES À :

Commissaire national pour la protection des droits humains :

Comisionado Nacional de Protección de los Derechos Humanos
Ramón Custodio López
Avda. La Paz No. 2444
Contiguo a Galerías La Paz
Tegucigalpa, Honduras
Fax : +504 232 6894

Procureure spéciale chargée des droits humains :

Fiscal Especial de Derechos Humanos
Licda. Sandra Jamileth Ponce Aguilera
Colonia Loma del Guijaro
Tegucigalpa
Honduras
Fax : +504 2215620

Conseil civique d'organisations populaires et indigènes :

Consejo Cívico de Organizaciones Populares e Indígenas (COPINH)
Barrio Lempira
Intibucá, Honduras

Fax : +504 783 0817 (Si quelqu'un vous répond, demandez : « *Me da tono de fax, por favor* » pour obtenir la ligne de fax.)

Courriels : copinh@hondutel.hn

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Honduras dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 2 MAI 2004, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*